



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

Conseil Municipal
Du 27 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, salle Simon Arnaud, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire

Membres en exercice : **27**
Date convocation : **20 septembre 2024**
Présents : **18**
Votants : **25**

ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire
Catherine BARBERO, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Fanny BILLY, Isabelle JODIN, Adjoint
Marie-Agnès DESCOUX, Sandrine MARTINS, Charlotte LE MAITOUR, Jean-Marc SIOZAC, Isabelle DUPRÉ, Patrick MICHEL, Mildred PUISSANT, Hervé GUISE, Jean-Marc LONGEQUEUE, Magali BOUARFE, Dominique FRANÇOISE, Christophe PRUDHOMME, Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Ngoc Loi TRAN	a donné pouvoir à	Charlotte LE MAITOUR
Christophe LASSERRE	a donné pouvoir à	Isabelle DUPRE
Brigitte FOULON	a donné pouvoir à	Catherine BARBERO
Jean BEDU	a donné pouvoir à	Hervé GUISE
Arnaud SCHMITT	a donné pouvoir à	Magali BOUARFE
Nathalie BEELS	a donné pouvoir à	Jean-Marc LONGEQUEUE
Mapril BAPTISTA	a donné pouvoir à	Dominique FRANÇOISE

ETAIENT ABSENTS :

Claude SCHAEFFER
William NETO DE JESUS

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Madame LE MAITOUR a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

**DELIBERATION N° 2024-42 : ADMINISTRATION GENERALE – Commissions municipales –
Modification de la composition de la commission Finances et Vie économique**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions modifiée, ainsi que les textes subséquents ;

Vu la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment son article 76 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-22 et L.2122-22 ;

Vu la délibération en date du 24 septembre 2020, modifiée par délibération en date du 20 novembre 2020, 16 décembre 2020, 2 avril 2021, 15 décembre 2021, 17 février 2022, 11 avril 2022, 30 juin 2022 et du 9 juin 2023 décidant d'arrêter le nombre et la composition des 8 commissions communales ;

Considérant qu'il convient de modifier la composition de la commission finances et vie économique ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procédé de désignation par vote à main levée des Conseillers municipaux qui siégeront au sein de la commission municipale « Finances et vie économique » :

Se présentent :

- Catherine BARBERO
- Claude SCHAEFFER
- Laurence AUDIBERT
- Fabrice BUSSY
- Fanny BILLY
- Ngoc Loï TRAN
- Isabelle JODIN
- Arnaud SCHMITT
- Jean-Marc LONGEQUEUE
- Christophe PRUDHOMME

Sont élus :

- Catherine BARBERO
- Claude SCHAEFFER
- Laurence AUDIBERT
- Fabrice BUSSY
- Fanny BILLY
- Ngoc Loï TRAN
- Isabelle JODIN
- Arnaud SCHMITT
- Jean-Marc LONGEQUEUE
- Christophe PRUDHOMME

A Pomponne, le 27 septembre 2024

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

 Le Maire,
Arnaud BRUNET